

Type de certificat électronique/digital présenté par l'opérateur		Délivrance de la copie certifiée conforme du CP pour la ré-exportation sur la base du	Conditions spécifiques supplémentaires pour la délivrance de la copie certifiée conforme pour la ré-exportation
Certificats qui ont été générés/introduits par l'autorité compétente dans TRACES NT	Certificat phytosanitaire (CP) généré par l'autorité compétente du pays d'origine dans TRACES NT <u>avec une signature électronique</u> ¹ (print-out de TRACES NT-module « PHYTO » porte le filigrane « ORIGINAL »)	copie certifiée conforme pas nécessaire, ré-exportation sur la base du print-out de TRACES NT	pda
	Données du CP <u>transférées via l'IPPC e-Phyto hub</u> vers TRACES NT par l'autorité compétente du pays d'origine <ul style="list-style-type: none"> CP électronique délivré par l'autorité compétente du pays d'origine <u>avec sceau électronique</u>² (print-out TRACES NT-module « ePhyto » porte le filigrane « ISSUED CONFORM TO THE ORIGINAL ») 	CP électronique tel que délivré par l'autorité compétente du pays d'origine	- données du CP correspondent aux données dans TRACES NT, <u>ET</u> - le cas échéant, données du CP correspondent aux données qui peuvent être consultées <u>via le système de vérification électronique</u> tel que communiqué par le pays d'origine.
	- CP digital délivré par l'autorité compétente du pays d'origine <u>sans sceau électronique</u> ³ (print-out TRACES NT-module « ePhyto » porte le filigrane « ISSUED »)	CP (digital) signé tel que délivré par l'autorité compétente du pays d'origine	- données du CP correspondent aux données dans TRACES NT, <u>ET</u> - le cas échéant, données du CP correspondent aux données qui peuvent être consultées <u>via le système de vérification électronique</u> tel que communiqué par le pays d'origine, <u>ET</u> - le cas échéant ⁴ , l'opérateur s'engage à remettre le CP original signé à l'AFSCA par après.
Autres certificats digitaux (qui ne sont pas établis/introduits via TRACES NT)	Données du CP peuvent être consultées par l'autorité compétente du pays d'origine <u>via un autre système de vérification électronique</u>	CP (digital) signé tel que délivré par l'autorité compétente du pays d'origine	- données du CP correspondent aux données qui peuvent être consultées <u>via un autre système de vérification électronique</u> tel que communiqué par le pays d'origine, <u>ET</u> - le cas échéant ⁴ , l'opérateur s'engage à remettre le CP original signé à l'AFSCA par après.
	Données du CP <u>NE</u> peuvent <u>PAS</u> être consultées par l'autorité compétente du pays d'origine <u>via un autre système de vérification électronique</u>	CP original signé délivré sur papier par l'autorité compétente du pays d'origine	l'opérateur présente le CP original signé à l'AFSCA

¹ Voir la liste des pays inclus dans le document "State of play e-phytos to the EU", colonne "e-phytos replacing paper phytos – produced inside TRACES-NT"

² Voir la liste des pays inclus dans le document "State of play e-phytos to the EU", colonne "e-phytos replacing paper phytos – data transmitted through the hub"

³ Voir la liste des pays inclus dans le document "State of play e-phytos to the EU", colonne "Paper phytos – data transmitted through the hub"

⁴ Si conformément aux instructions relatives aux contrôles phytosanitaires à l'importation, le certificat phytosanitaire original n'a pas encore été présenté au moment de l'importation (par exemple dans le cas de produits non soumis aux exigences phytosanitaires à l'importation)